

Le Tholonet, le 15 octobre 2018

Affaire suivie par : Agata SFERRATORE
Téléphone : 04 42 66 67 54
E-mail : agata.sferratore@canal-de-provence.com

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
36, boulevard des Dames
13002 MARSEILLE

V/Réf. :
N/Réf. : JS/PC/18D-004577

Objet : Aménagement hydraulique du plateau de
Valensole
Demande d'examen au cas par cas

PJ : 1 formulaire cerfa + Annexes

Envoi dématérialisé

Monsieur le Directeur Régional,

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement hydraulique du plateau de Valensole, la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale va procéder au renforcement de l'adducteur vers Valensole et de ses ouvrages annexes, dans le but de sécuriser l'approvisionnement en eau pour usage AEP, et pouvoir desservir dans le futur des nouveaux casiers agricoles.

Cet aménagement nécessite la réalisation d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale, objet du présent courrier, afin de déterminer si le projet doit faire l'objet d'une étude d'impact au titre du Code de l'Environnement. Par conséquent, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le formulaire Cerfa de demande d'examen et d'identification du demandeur, dûment rempli, ainsi que l'ensemble des annexes.

Le projet se situe sur les communes d'Allemagne-en-Provence, Montagnac-Monpezat, Moustiers-Sainte-Marie, Riez, Roumoules et Valensole, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (04).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Conducteur d'Opération,



Julien SOL